

1. Une nouvelle réforme de la PAC (politique agricole commune) sera adoptée en 2021. Nous sommes convaincus de la nécessité de revoir fondamentalement la PAC pour réorienter rapidement les pratiques agricoles et d'élevage vers l'agroécologie et pour ce faire de dialoguer avec les représentants de l'agriculture paysanne et des associations citoyennes qui les soutiennent.

Votre parti s'engage-t-il à mettre tout en œuvre pour que la PAC nouvelle mette en place ce changement et que les aides financières accordées aux agriculteurs et éleveurs le soient majoritairement et exclusivement sur base de critères écologiques et sociaux ?

Nous sommes favorables à une réforme de la PAC. La politique agricole commune doit devenir une politique européenne pour la qualité de l'alimentation.

Le cdH propose de faire évoluer les critères d'octroi de ces aides afin de traduire concrètement le modèle agricole et alimentaire que nous appelons de nos vœux. Un modèle qui valorise davantage l'agriculture familiale et les nouvelles pratiques, favorise la qualité de notre alimentation et renforce la plus-value environnementale. Le cdH souhaite introduire plus d'équité dans la répartition des aides pour favoriser les jeunes agriculteurs, les agriculteurs actifs ainsi que les structures plus petites, via le plafonnement des aides et les surprimes aux premiers hectares. Par ailleurs de très gros efforts ont déjà été déployés en Wallonie pour soutenir et développer l'agriculture biologique. Le cdH veut poursuivre dans cette voie avec l'atteinte d'objectifs ambitieux à court et moyen terme. Bien qu'une partie significative d'agriculteurs aient abandonné ou réduit fortement leur utilisation de pesticides, la transition agricole en cours doit être encouragée, soutenue et amplifiée pour arriver à des exploitations plus autonomes moins dépendantes des intrants de synthèse. Ces principes sont d'ailleurs précisés dans le code wallon de l'agriculture, dont le cdH est l'initiateur.

2. Les pesticides de synthèse sont largement responsables de l'effondrement de la biodiversité mis en avant par la communauté scientifique. Ils sont aussi très impliqués dans les principales maladies de civilisation qui touchent de plus en plus nos concitoyens et plus particulièrement les enfants. Votre parti est-il favorable à ce que leur élimination soit programmée ? Dans cette optique, et en application du principe de précaution, vous engagez-vous à retirer du marché ! bref délai tous les pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens ou d'être nocifs pour la faune et notamment les insectes pollinisateurs ?

Notre parti soutient la suppression de ces produits au plus haut niveau possible (fédéral voire européen). A défaut d'avancées, nous avons agi au niveau régional.

A l'initiative de nos ministres – Céline FREMAULT Ministre bruxelloise de l'Environnement, Carlo DI ANTONIO Ministre wallon de l'Environnement et René COLLIN Ministre wallon de l'Agriculture, des mesures concrètes ont été prises pour réduire ou limiter l'usage des pesticides.

Bruxelles

- Sur proposition de la Ministre de l'Environnement, Céline Fremault, le Gouvernement bruxellois a adopté, le 26 janvier 2017, en 3ème lecture le projet d'arrêté interdisant l'utilisation de pesticides contenant du fipronil ou des néonicotinoïdes en Région de Bruxelles-Capitale. Cette action est la suite logique de l'interdiction des OGM en 2013 et du très controversé glyphosate en 2016. Le programme de réduction des pesticides 2018-2022 a également été approuvé par le Gouvernement bruxellois ce 2 février 2017. Bruxelles est avant-gardiste par son souci constant de l'amélioration de la santé de ses citoyens et de la protection de la biodiversité.

Wallonie

- L'interdiction de l'utilisation des pesticides contenant des néonicotinoïdes depuis juin 2018 ;
- L'interdiction de l'usage du glyphosate par des utilisateurs non formés depuis mars 2017 ;
- L'application de produits phytopharmaceutiques est interdite depuis le 1er juin 2018 dans les parties des parcs, des jardins, des espaces verts et des terrains de sport et de loisirs auxquelles ont accès le public.
- Afin de protéger les publics vulnérables, il est désormais interdit d'utiliser des pesticides dans : les cours de récréation et espaces fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires et des internats, les espaces fréquentés par les enfants dans l'enceinte des crèches, des infrastructures d'accueil de l'enfance, les aires de jeux destinées aux enfants ouvertes au public, les aires aménagées pour la consommation de boissons et de nourriture ouvertes au public, les centres hospitaliers et hôpitaux, les établissements de santé privés, les maisons de santé, les maisons de réadaptation fonctionnelle, les établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées, des personnes adultes
- De nouvelles mesures visant à réduire l'impact des pesticides sur le territoire wallon, et particulièrement sur les riverains des parcelles agricoles, sont entrées en vigueur :
 - o Obligation d'utiliser un matériel qui réduit la dérive de pulvérisation de 50%.
 - o Interdiction de débiter une pulvérisation lorsque la vitesse du vent est supérieure à 20 km/heure. En effet, une fois dans l'air, les pesticides gazeux peuvent être transportés à plus ou moins longue distance, en fonction des conditions d'application et de la météo.
 - o Interdiction de pulvériser à moins de 50 mètres des bords de toute parcelle qui jouxte un site d'établissement (cours de récréation, écoles, internats, crèches et infrastructures d'accueil de l'enfance) durant les heures de fréquentation de celui-ci.
 - o Obligation d'utiliser du matériel de pulvérisation qui permet de réduire la dérive.

Nous voulons stimuler les pratiques agricoles raisonnées pour renforcer la durabilité de notre agriculture. Pour cela, il faut accompagner les agriculteurs dans la transition vers le zéro phytosanitaire avec comme cap une Wallonie sans pesticides. Grâce aux actions menées par la Région, sous l'impulsion des Ministres cdH, le territoire wallon compte désormais 55 % de surfaces sans pesticides. L'objectif est d'atteindre 80 % du territoire en 2030 et 100 % au plus tard en 2050. Nous voulons à cette fin développer des accords de filière, conclus sur le modèle des accords de branches : les parties à ces accords s'engagent à réduire l'usage des pesticides, d'en limiter ou neutraliser les effets ou de développer des pratiques alternatives et assurant au minimum une neutralité économique à l'échelle des exploitations agricoles concernées. Le projet Génération Terres mené sur une base volontaire dans 3 Parcs Naturels vise la réduction drastique de l'utilisation de pesticides à l'échelle d'un territoire.

3. Votre parti estime-t-il qu'il faut mettre fin à l'artificialisation croissante des espaces naturels qui perturbe fondamentalement le cycle de l'eau ? Dans cet esprit, êtes-vous favorable à l'arrêt de l'extension de l'habitat en dehors des agglomérations, à l'arrêt de la création de nouveaux zonings de développement économique et de nouvelles infrastructures routières ?

Le cdH est d'accord sur le fait qu'il faut absolument ralentir et progressivement stopper l'artificialisation des terres. Nous souhaitons diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2030 et atteindre un stop au béton au plus tard en 2050. Nous devons encore un peu urbaniser car le tissu urbain existant n'est pas suffisant pour absorber la croissance démographique. Mais il faut le faire de manière raisonnée et intelligente.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, nous voulons poursuivre la démarche « Quartiers nouveaux » qui vise à créer de nouveaux quartiers exemplaires sur le plan environnemental, énergétique et de la mobilité, situés dans des lieux judicieux (prolongement d'un centre-ville, abords d'une gare ferroviaire...) qui permettront de minimiser l'usage de la voiture. Ces quartiers nouveaux capteront une grande partie des nouvelles constructions et donc réduiront l'étalement urbain et les « quatre façades ». Ils seront également fortement végétalisés (potagers urbains, sur toitures, murs végétalisés, arbres...) afin de promouvoir la biodiversité. En ce qui concerne les surfaces déjà urbanisées, nous souhaitons renforcer la densité notamment au travers d'une meilleure occupation des étages des commerces, la démolition-reconstruction de certains chancres urbains et, le cas échéant, le rehaussement raisonné et harmonieux des bâtiments existants (un ou deux étages supplémentaires, ossature en bois privilégiée...).

Les villes de demain, nous les voulons aussi « reliant », c'est-à-dire génératrices de liens entre citoyens, mais aussi avec la nature. Le cdH plaide donc pour une forte revégétalisation du tissu urbain actuel (jardins sur toitures, murs végétalisés, bacs-potagers, arbres, agriculture urbaine...). Nous voulons aussi replanter un million d'arbres en Wallonie et renforcer le programme « 110km de haies » lancé par le cdH sous cette législature.

Enfin, à propos de l'activité économique, nous avons instauré en Wallonie un moratoire sur la construction de nouveaux zonings commerciaux ou centres commerciaux situés en périphérie des centres-villes. Nous souhaitons maintenir cette interdiction de créer de nouveaux pôles de commerces sur des surfaces encore non artificialisées. Pour l'industrie, nous plaçons enfin pour une meilleure utilisation de nos friches industrielles et le renforcement des zonings situés le long des voies d'eau et des axes ferroviaires pour encourager le transport de marchandises par voies navigables ou chemin de fer. A Bruxelles un mécanisme de préemption publique des terres agricoles permet de stopper toute spéculation immobilière sur ces surfaces. Elles sont cruciales pour l'agriculture urbaine développée notamment par le tissu associatif.

4. Le déploiement de la 5G, le réseau de télécommunication de cinquième génération, prévu dès cette année 2019 à Bruxelles, voué à être généralisé en Belgique, en Europe et dans le monde, implique une exposition accrue aux rayonnements de micro-ondes et, ce qui est plus préoccupant encore aux rayonnements dans la gamme des ondes millimétriques, à des niveaux élevés vu la prolifération des antennes nécessitée par cette technologie. Les connaissances quant à l'impact des ondes millimétriques sont loin d'être suffisantes à ce jour pour soutenir que leur utilisation pour la 5G est dénuée de risques pour la santé humaine. C'est dans cet esprit que de très nombreux spécialistes dont les compétences sont internationalement reconnues ont tiré la sonnette d'alarme dès 2017 et ensuite en 2018. En septembre 2017, plus de 170 scientifiques et médecins de 37 pays ont exprimé leur préoccupations sérieuses à propos de l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil et demandé à l'Union européenne de suspendre tout déploiement de la 5G jusqu'à ce qu'il soit prouvé que cette technologie ne présente aucun danger pour la population européenne, particulièrement les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes ainsi que pour l'environnement. Votre parti soutient-il cette demande de moratoire et est-il déterminé à appliquer ce moratoire sur le territoire national ?

Sur ce dossier, la Ministre cdH de l'Environnement, Céline Fremault a œuvré pour définir des balises indispensables en matière de santé. Aujourd'hui, l'arrivée de cette technologie doit

nécessairement s'accompagner de normes claires pour protéger les citoyens d'éventuels impacts négatifs sur la santé.

Il est à l'heure actuelle en réalité impossible d'évaluer les émissions des antennes employées par les opérateurs de par l'absence d'informations techniques disponibles quant au comportement des champs (variant dans le temps, l'intensité et l'espace, à la différence des antennes 4G,) issus des dites antennes actives. Des tests sont encore en cours pour évaluer les conditions d'exploitation de cette technologie dans des conditions réelles.

Pour arriver à cette conclusion, la ministre bruxelloise de l'Environnement s'appuie sur les conclusions du régulateur des télécoms (IBPT), du comité des experts (constitué fin 2014), du Conseil économique et social (CESRBC), du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Conseil d'État, mais surtout sur l'avis, du Conseil de l'environnement (CERBC). C'est la première fois qu'autant d'avis sont sollicités sur les normes d'émissions.

5. La récente décision du président des Etats-Unis de quitter le Traité FNI sur les Forces Nucléaires à portée Intermédiaire marque une volonté d'escalade dangereuse vers une guerre froide du 21ème siècle entre la Russie et les Etats-Unis. A partir de mars 2020, les Etats-Unis commenceront à déployer en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique la première bombe nucléaire à guidage de précision de leur arsenal, la 8,6L-L2, en remplacement des 8-61 actuellement entreposées à Kleine Brogel, dans une fonction visant principalement la Russie. On sait que des armes nucléaires de plus petite puissance et plus précises augmentent la tentation de les utiliser, voire de les utiliser les premiers. Le risque de guerre nucléaire dite limitée est donc en train de croître, avec comme terrain prévisible l'Europe. La Belgique, membre de l'OTAN mais aussi membre du Conseil de sécurité de l'ONU, peut jouer un rôle majeur pour enrayer le processus en cours et amorcer la désescalade. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté en 2017 par plus de 120 Etats offre, en changeant de paradigme, une opportunité historique ; il met clairement hors la loi la dissuasion nucléaire et donne à l'arme nucléaire le statut d'arme de destruction massive qui justifie son interdiction, au même titre que les armes chimiques et biologiques. ce serait un signal politique courageux à l'honneur de notre pays de le signer et de le ratifier.

Questions : Etes-vous déterminé à engager le débat sur cette proposition et à mettre tout en œuvre en faveur de cette ratification ? Vous engagerez-vous à refuser en conséquence le remplacement des bombes 8-61 par les 861-12 sur le territoire national ?

Le cdH a toujours salué et soutenu les efforts engagés par la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Il est en effet plus que nécessaire d'éviter toute escalade et course à l'armement nucléaire. Cependant, ces efforts ne peuvent se concevoir qu'au sein d'une stratégie européenne et mondiale commune et ne peuvent se faire unilatéralement. En effet, dans un dossier complexe qui concerne notre participation à une politique de sécurité collective, qui touche directement à nos relations militaires avec nos plus proches (et puissants) alliés, et qui implique l'ensemble de l'OTAN, il nous semble nécessaire d'agir dans un cadre concerté et négocié avec nos partenaires. Ce sujet doit être une priorité de notre diplomatie, notamment dans le cadre des discussions au sein du conseil de sécurité des Nations-Unies. Cette dénucléarisation doit impérativement devenir mondiale.

Nous continuerons à plaider au cours de la prochaine législature pour que la Belgique signe le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Notre parti, par la voix du député Georges DALLEMAGNE a toujours été attentif et questionné le Ministre de la Défense à ce sujet. Ce redéploiement annoncé et la modernisation des bombes existantes feraient plus que de

doubler le nombre de bombes nucléaires tactiques en Europe, passant ainsi de 150 à environ 350. Il s'agirait là d'une inversion de tendance sans précédent dans les efforts de démantèlement des arsenaux nucléaires.

Nous pensons que la question du remplacement des bombes B-61 par les B61-12 doit impérativement se négocier avec les partenaires européens abritant également celles-ci sur leur territoire. Une décision unilatérale de notre pays ne nous apparaît pas être une solution raisonnable et appropriée face à une Russie qui se montre de plus en plus agressive et qui occupe actuellement militairement trois pays (Moldavie, Ukraine et Géorgie).

- 6. Notre association estime qu'il est urgent de remettre en cause la croyance largement partagée en la capacité de l'innovation technologique à affronter les enjeux écologiques planétaires actuels et, plus particulièrement celui du réchauffement climatique. On ne peut ignorer que l'internet des objets et l'intelligence artificielle présentés comme inéluctables auront un impact lourdement significatif sur la consommation d'énergie. Cela mérite à tout le moins un débat. Votre parti est-il d'accord d'ouvrir ce débat en impliquant au maximum le milieu associatif et la société civile ? En prendrez-vous l'initiative ?**

Nous ne pensons pas qu'il faut opposer l'innovation technologique et les enjeux écologiques. Si nous n'adhérons pas au crédo de ceux qui promeuvent le statut quo en croyant que la solution viendra uniquement de l'innovation. Nous pensons que tous les moyens doivent être mis au service de la lutte contre le changement climatique. Cet impératif doit guider toute notre action.